

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-1094/PR /MI accordant un capital décès Décisions diverses : prises en charge de frais de transports, remboursement

n° 81-1094/PR /MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
23 août 1981

Numéro JO
n° 17 du 15/09/1981

Date du numéro
15 septembre 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Il est accordé aux avants droit (Mme Hawa Aden Bahdon et Adar Hassan Adan veuves de M. Moussa Abar Omar, ex-magasinier en service au district d'Ali-Sabieh, classé à la 2e catégorie "B" de la Convention collective du 28 juin 1973 poste budgétaire n° 27CC décédé le 10 juin 1981 et réunissant 2 ans 1 mois et 9 jours de service effectif un capital de décès d'un montant équivalent à 6 mois de rémunération d'activité et le salaire intégral du mois de décès ainsi que les congés non pris par le défunt pour la période du 1er janvier 1981 au 10 juin 1981-inclus soit 14 jours. Art. 2

- La présente décision sera enregistrée, communiquée et exécutée partout où besoin sera.

P. le président de la République p.o. Le directeur de cabinet

ISMAEL GUEDI HARED